Charte de la participation

Projet de quartier du Blosne

Rennes

Le projet de quartier du Blosne va se dérouler sur plus de dix ans. Le quartier va progressivement se transformer avec de nouveaux aménagements et une évolution des activités économiques, des équipements, des logements, etc.

Les grandes lignes du projet de quartier ont été définies. Le projet sera nourri, enrichi au fil du temps par des urbanistes, paysagistes, architectes, des bureaux d'études… et par les habitants et les acteurs du quartier.

Tout au long de sa mise en œuvre le projet devra trouver un équilibre entre les ambitions urbaines, la faisabilité économique, la nécessité écologique, et les impacts sociaux. Le projet de quartier est donc un projet urbain, social, économique, environnemental, cultural (projet intégré).

Le but de cette charte est d'indiquer les 10 engagements de la ville en matière de participation des habitants, et des acteurs économiques et sociaux. Son contenu a été préparé grâce à une contribution importante de ces acteurs à laquelle se sont associés les services de la Ville de Rennes et de Rennes Métropole (2009/2010).

La charte indique les grands principes de participation et les modalités d'évaluation de sa mise en œuvre.

Qui s'engage à respecter la charte ?

- La Ville de Rennes et les acteurs qui interviennent sur une mission de la ville ou financée par la ville.
- Les opérateurs responsables d'un projet d'aménagement financé par la ville.
- Les ambassadeurs

A quelles actions s'appliquent les engagements ci-dessous ?

- Les actions menées dans le cadre du projet de quartier.
- Les projets d'aménagement, les études, les démarches participatives non directement reliées à un projet d'aménagement mais ayant un impact sur les habitants.

Engagements

Engagement 1

Rechercher et encourager la participation des habitants tout au long du projet urbain et social, tant au niveau du quartier que des micro-projets (aménagement d'un square, d'un centre commercial .. .) et ceci le plus en amont possible des travaux.

Engagement 2

Favoriser le débat et l'appropriation du projet, l'expression d'avis et d'idées, le développement d'une vision commune et co-élaborée.

Engagement 3

Concerter le maximum d'habitants et leurs ambassadeurs, mais aussi les acteurs associatifs, sociaux et économiques.

La ville de Rennes souhaite s'appuyer sur les habitants, des ambassadeurs du projet et les acteurs de la société civile pour nourrir le projet du Blosne, faciliter l'expression des populations « silencieuses », etc.
Pour que ces personnes et ces institutions s'impliquent, la ville favorisera une compréhension et une appropriation collective du projet urbain, social, économique et environnemental.
Pour cela, elle s'engage à diffuser régulièrement le calendrier des démarches participatives et des aménagements ; suffisamment longtemps à l'avance pour que les acteurs locaux aient le temps de produire un avis.

Les initiatives menées par des habitants, l'atelier urbain et les associations permettront de créer des synergies autour du projet.

Engagement 4

Réaliser des documents lisibles et compréhensibles par tous

- pour la présentation du projet
- pour permettre d'identifier les acteurs opérationnels du projet
- pour permettre de comprendre le cadre réglementaire et les processus décisionnels

Ces documents concerneront le projet global urbain et social du Blosne, des zones d'aménagement concerté (ZAC) et des micro projets.

Engagement 5

Contribuer au développement des connaissances des habitants et acteurs locaux

Le développement de connaissances, d'une culture commune au projet urbain et social, est une des conditions nécessaires pour des débats de qualités. Cela implique notamment l'organisation de visites de différents projets d'aménagements sur le quartier, l'ensemble de la ville, ou tout autre lieu (Berlin !!!). Cela peut aussi se traduire par la mise en place de formations, par exemple autour du cadre réglementaire du projet urbain, par l'organisation de conférences-forum thématiques (sur la question des déplacements alternatifs, de la démocratie participative...), ou encore par la mise en place d'une photothèque accessible et collaborative.

Engagement 6
Viser la participation du plus grand nombre dans les démarches participatives

Les grands absents de la participation dans le quartier du Blosne sont souvent les personnes en situation de précarité, les jeunes, les publics issus de cultures étrangères.
On ne peut attendre que les habitants viennent vers les démarches participatives.
On aura donc une démarche active de mobilisation d'habitants notamment en s'appuyant sur les relais existants, sur des enquêtes de porte à porte.

Engagement 7
Favoriser la créativité et le croisement des regards, mais aussi la coprésence des personnes qui n'ont pas nécessairement l'habitude de se côtoyer

Chaque projet devra soit dans le cadre d'une démarche participative, soit dans ses études préalables, intégrer toutes les parties prenantes c'est-à-dire l'ensemble des personnes concernées : selon le cas, les locataires, propriétaires, commerçants, salariés, usagers des services et des commerces, les commerçants, les personnes qui travaillent sur le quartier, les entreprises, les infrastructures sociales et culturelles etc .

De même il intégrera la diversité en matière de genres, de tranches d'âge, de cultures, et de solliciter la coprésence de cette diversité.

Engagement 8
Informer les participants aux démarches de concertation des suites données à leur contribution

La participation permet d'améliorer les services, d'adapter les aménagements … Elle implique les personnes dans les projets. Elle vise à enrichir la décision des élus.
Les personnes qui ont contribué aux démarches participatives connaissent rarement quel a été leur rôle dans la prise de décision. C'est démotivant et renforce le sentiment de distance entre les élus et les habitants.
Chaque démarche participative comprendra un volet « information des participants » sur les suites données à leur contribution.

Engagement 9
Aider les opérateurs du projet de quartier à mettre en pratique les engagements de la charte.

Les services ou organismes concernés par la mise en place d'actions de concertation doivent pouvoir s'appuyer sur :

- la direction de quartier,
- les structures d'appui que la ville a mobilisé (IUR- atelier urbain, audiar,…)
- le responsable du projet du Blosne à la direction de l'aménagement urbain

Pour mieux organiser les actions de concertation, la ville a créé un groupe technique de concertation (annexe 1)

De plus, la ville de Rennes s'engage à créer les outils de communication permettant d'avoir accès aux informations liées au projet : calendrier du projet (aménagements et concertation), études etc

Engagement 10

Mettre en place une commission de suivi de la concertation

La participation s'améliorera au fur et à mesure de l'expérience acquise. Un dispositif permettra de capitaliser l'expérience, d'évaluer les points forts et points faibles de la participation.

La charte est un document évolutif qui se construit grâce à l'expérience, tant des réussites que des échecs.

Les engagements de la charte ne sont pas chiffrés ni précisés mais un groupe ad hoc sera chargé de réaliser un bilan annuel.

Le bilan portera sur :

- Points forts et points faibles de la participation (année écoulée).
- Recensement de données chiffrées : nombre et type de participants.
- Recensement des types d'informations réalisées (où et quand et sous quelle forme).
- Avis sur le programme de concertation prévu pour la période suivante ; repérage des points forts, points faibles et suggestions.
- A cette occasion, des modifications de la charte pourront être proposées.

Le bilan sera public (publication sur site web des signataires) et atelier urbain au moins. Il sera communiqué au Conseil municipal.

Annexe 1

Le groupe technique de concertation

Ce groupe a été mis en place par la ville pour faciliter la concertation.

Il est composé de la direction de quartier, du et des services concernés de la ville et de Rennes Métropole, du cabinet Grumbach/Desormeaux, de l'Institut d'urbanisme de Rennes, et de l'Audiar (qui en assure l'animation) (Voire Associations et équipements)

Il organise la cohérence des actions de concertation :

- Il anticipe les actions d'aménagement liées au projet de quartier afin que les actions de participation soient menées le plus en amont possible des aménagements
- Il travaille à l'articulation projet global-ZAC-microprojet
- Il établit un programme de concertation
- Il mobilise les budgets de concertation
- Il s'assure de l'avancée des actions engagées

Annexe 2

Grille de questionnement de chaque action participative

Pourquoi cette grille ?

Les aménagements qui se réalisent au Blosne, qu'ils soient au fil de l'eau ou ciblés spécifiquement dans le projet urbain, doivent intégrer un volet participatif.

Cette grille permet au service (ou opérateur) concerné par un aménagement « significatif » au Blosne de s'interroger et construire une démarche participative qui respecte les engagements de la charte. L'appui du Groupe technique de concertation peut être sollicité.

La grille comprend les points correspondant aux engagements de la Charte de la participation du projet du Blosne. C'est une check-list qui permet de vérifier avant le démarrage d'une action quels moyens se donne le service responsable ou l'opérateur pour respecter ces engagements et donc pour intégrer les habitants, usagers et acteurs dans le projet qu'ils conduisent.

Les actions concernées :

- **chaque action significative menée au Blosne, qui aura un impact sur les habitants, usagers du Blosne, réalisée ou financée par la ville de Rennes**
  Exemple : projet d'aménagement du square Sétubal
  Exemple : projet d'aménagement du parc des Hautes Ourmes
  Exemple : changement d'usage Prague-Volga

- **chaque démarche participative non reliée directement à un projet précis**
  Exemple : Diagnostic des manques sur le quartier

Mode d'emploi de la grille

- Lorsqu'un aménagement est envisagé au Blosne, un contact est pris par le service ou opérateur concerné, avec la DQSE afin de « balayer » les différents points de la grille : de voir comment ils seront réalisés dans le cadre de l'action, de repérer les points qui posent éventuellement problème et de revoir ces éléments.

- La DQSE fait le suivi des actions de participation (appui de l'Audiar dans la phase expérimentale). Elle peut relayer l'information auprès des acteurs concernés et de l'atelier urbain.

	La grille de questions
	Cette grille a été élaborée à partir des contributions des habitants et acteurs de quartier lors d'une rencontre portant sur le cadre de la concertation (qui a eu lieu fin 2009).
1 – L'action	Contexte dans lequel s'inscrit la démarche Objectifs Territoire : Le quartier - Un micro-quartier : lequel - La ZAC
2 – Objectifs en terme de participation (Publics, niveau de participation etc)	***Niveau de participation (cf tableau « niveaux de participation » ci-dessous)*** Publics et objectifs quantitatifs mesurables
3– Modalités pour favoriser la participation des habitants « aller vers »	Prise en charge des éventuels coûts (garde d'enfants) : Comment les publics sont-ils informés de cette démarche , Lieu de l'action (proximité) Horaires (accessibilité réelle possible)
4 – Y-a-t-il une culture commune nécessaire à l'action de participation?	Lexique Visites
5 – Quel est le rôle de chacun dans le cadre de cette action ?	Elu Services ville Facilitateur Orga x Orga y
6– Le calendrier de la démarche participative	est-il en cohérence avec celui du projet urbain, social, économique et environnemental ?
7 – Financement **Ne pas démarrer la communication si il y a un risque de non réalisation de l'action**	Coût de l'action : Financement de l'action : Le niveau de financement est-il suffisant pour démarrer la communication sur l'action (selon degré de certitude)? Le financement de la démarche participative est-il assuré ? dans le cas d'une démarche préalable à un aménagement, le financement de ce dernier est –il assuré ?
8 – Incontournables et marges de manœuvre	
9 - Sous quelle forme les résultats sont-ils attendus ?	Pistes d'actions, projet, recueil d'impressions ….
10 – Documents produits	Quelle sont les documents qui vont servir de trace pour la partie « participation » : comment les paroles d'habitants ou d'acteurs vont-elles être transcrites (rapport ? visuel ? Dimensionnement du document (à peu près)?
10 - A qui cette action peut-elle être utile ?	Lister les organismes et personnes qui peuvent être utilement destinataires des travaux. Ces personnes seront ensuite sollicitées pour exprimer ce que ces informations ont produit pour elles. Penser aux différents services de la ville, aux architectes, aux bailleurs sociaux, au syndics, aux équipements
On aura réussi si …	Indiquer ce qui vous fera dire que c'est une bonne action !

Niveaux de participation
A = Apports de connaissances **S = Sensibilisation :** Actions autour de l'urbain : paysage, densité, regard etc. Ces actions ne sont pas forcément réalisées sur un projet urbain identifié. Elles peuvent faciliter la mise en mouvement ou développer une connaissance. *Niveau 1 : information* Phase d'explicitation d'un projet On ne vise pas forcément l'adhésion des personnes, ni le recueil de leur point de vue. *Niveau 2 : consultation* La consultation, une information à double sens qui consiste à recueillir les points de vue des personnes informées et consultées, en mettant, par exemple, à leur disposition un cahier de recueils. Leurs propositions sont susceptibles de modifier le projet mais il n'y a pas de restitution auprès des personnes sur les éléments pris en compte. *Niveau 3 : concertation* La concertation, qui se fait dans le cadre de groupes de travail. C'est une élaboration conjointe de solutions avec les acteurs concernés par le projet. Les résultats ne sont pas forcement un projet, mais peuvent être des « visions » ou des pistes d'actions. La décision revient ensuite à l'élu, sa préparation a été élargie. Le décision et son « pourquoi » sont ensuite restitués à l'ensemble du groupe qui a été concerté. *Niveau 4 : coproduction* La coproduction va au delà de la concertation : c'est un partage de décisions. Le projet sera coproduit avec les habitants, les différents acteurs et les élus, ces derniers ne pouvant plus intervenir ensuite sur les décisions prises au sein du groupe de coproduction.